je confesse avoir receu de Monsieur Joubert
Maitre Chirugient juré tresorieZ
de la Cademie roialle de St Cosme la
Somme de dix Lavrir pour le remontage
de la pendulle écheu au premie avril 1756
dont quitance a paris ce 25 juillet 1756

[illegible]

ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

quitance de dix ll

IV 1065

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C

ARC 11
d. 46 n°25

Cotte 28